

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 NOVEMBRE 2015

<p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Absents : 0 Pouvoirs : 0</p>	<p>L'AN DEUX MIL QUINZE le 10 novembre à 20 h 30 le Conseil Municipal de la Commune d'Héry sur Alby dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques ARCHINARD</p> <p>Date de convocation : 2 novembre 2015</p>
<p style="text-align: right;"><i>Présents</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Absents :</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Pouvoirs :</i></p>	<p>BARBIER Nicolas, BECHET Franck, BRUNIER Véronique, CLAVEL Patrick, COCHET Paul, FRANCILLARD Pierre, LAZZARONI Marielle, LOYON Viviane, PACLET Corinne, MICHEA Sylvie, PERCEVEAUX Michèle, PERNOUD Nicole, SAINT-MARCEL David, TIPREZ Christophe</p>

Madame Sylvie MICHEA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

I – TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle que la salle polyvalente est utilisée par des personnes très diverses. Son fonctionnement est défini précisément par un règlement.

Une caution de 800,00 € est demandée sauf pour les associations de la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs actuels en 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

Particuliers d'Héry sur Alby.....	200,00 €
Habitants du canton.....	400,00 €
Associations d'Héry et du canton pour les assemblées générales...	Gratuit
Associations d'Héry pour toutes manifestations.....	Gratuit
Associations du canton pour leurs manifestations.....	400,00 €
Organismes extérieurs.....	400,00 €

le montant de la caution de 800,00 €,

le montant de la caution ménage de 100,00 €.

La gestion de la location de la salle des fêtes est actuellement assurée par Mme Fimyia GUERS qui souhaite arrêter fin juin 2016. Par conséquent, la mairie recherche une personne souhaitant prendre ce poste.

II – DENEIGEMENT – TARIFS 2016

1° - Déneigement des voies privées

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'effectuer le déneigement des voiries privées individuelles goudronnées et accessibles au chasse-neige sur inscription des demandeurs en début d'hiver en mairie, priorité étant donnée aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou malades, ce service étant effectué en fin de tournée ;

Une participation forfaitaire de 10,00 € (dix euros) est actuellement demandée à chaque déneigement de voie privée

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le paiement d'un montant forfaitaire de 10,00 € (dix euros) à chaque déneigement de voie privée et individuelle et d'établir aux bénéficiaires un titre en fin d'hiver regroupant les diverses vacations.

2° - Déneigement de la voirie privée des collectifs

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement des voiries privées individuelles goudronnées et accessibles au chasse-neige se fait sur inscription des demandeurs en début d'hiver en mairie, priorité étant donnée aux personnes handicapées, aux personnes âgées ou malades, ce service étant effectué en fin de tournée moyennant une participation forfaitaire de 10,00 € (dix euros) à chaque déneigement de voie privée.

Il expose que les collectifs à usage d'habitation (Halpades et Les Balcons du Semnoz) ont besoin d'être déneigés. De plus, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) doit être déneigé afin de permettre un accès dégagé aux différents véhicules, notamment aux ambulances et aux véhicules d'intervention d'urgence. Il est proposé pour chaque passage de facturer un montant de 80,00 € (quatre-vingts euros).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le paiement d'un montant forfaitaire de 80,00 € (quatre-vingts euros) à chaque déneigement de voie privée menant à des collectifs ou au FAM et d'établir aux bénéficiaires un titre en fin d'hiver regroupant les diverses vacations.

III – CIMETIERE – TARIFS 2016

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à étudier le tarif des concessions funéraires de la commune. Ces concessions ont une durée de 30 ans.

Les barèmes suivants sont adoptés à l'unanimité en dehors de toute taxe :

Cimetière

Prix du m ²	35,00 €
Prix d'une concession de 2,5 m ²	87,00 €
Prix d'une concession de 5 m ²	174,00 €

Columbarium

Prix d'un emplacement.....	670,00 €
----------------------------	----------

IV - PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) POUR LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire rappelle la réforme territoriale et le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté le 2 octobre dernier par le Préfet de Haute-Savoie.

Il est proposé au conseil municipal d'Héry sur Alby de formuler un avis sur ce projet.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

1. Proposition d'adopter le projet de schéma départemental de coopération intercommunal pour ce qui concerne la proposition de fusion de la CCPA avec l'Agglomération annécienne:
Pour : 0 voix contre : 15 voix abstention : 0 voix
2. proposition d'un projet alternatif au schéma départemental
 - maintien de la CCPA dans son périmètre actuel :
pour : 0 voix contre : 15 voix
 - regroupement de la CCPA et de la C3R :
pour : 15 voix contre : 0 voix
3. proposition d'un rapprochement des contrats de bassin «Chéran» et «Fier et Lac» porté par un établissement public pour l'exercice de la compétence GEMAPI
pour : 14 voix contre : 0 Voix abstention : 1 voix

V – DIVERS

1° - Commission communication

Viviane LOYON et Sylvie MICHEA ont expliqué leurs actions notamment la mise à jour du site Internet après leur formation et le suivi régulier des informations à mettre en ligne.

Le 28 novembre 2015, une promenade sur le sentier des Cabris et le chemin des Daufes est organisée pour la 2^{ème} année.

Enfin, le bulletin municipal annuel est en préparation. Il est demandé à tous et à toutes d'apporter leur contribution et aux conseillers municipaux de rapporter le travail effectué en commission.

2° - Etude petite enfance/enfance

Corinne PACLET rapporte les résultats de l'étude portant sur la petite enfance/enfance du canton d'Alby sur Chéran.

Ils sont consultables à tous ceux qui le souhaitent en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 00.

Fait à Héry sur Alby,
Le 17 novembre 2015

Le Maire,
J. ARCHINARD

